

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_044 - POPULATION CONVENTION DE PARTENARIAT TOUR DE L'AVENIR

Le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste par étapes créée en 1961 qui se déroulera du 24 au 31 août 2025 et qui s'adresse uniquement aux cyclistes espoirs (moins de 23 ans) femmes et hommes. Les cyclistes courent par équipes nationales et cette compétition est considérée comme la course la plus prestigieuses au monde pour cette catégorie d'âge. Elle est souvent présentée comme le Tour de France des moins de 23 ans car la plupart des vainqueurs du Tour de France ont été auparavant vainqueurs du Tour de l'Avenir.

La société « A vélo » est l'opérateur du Tour de l'Avenir en délégation d'Amaury Sport Organisation et elle a sollicité la Communauté de Communes pour l'organisation de l'arrivée de la deuxième étape (femmes et hommes) le lundi 25 août 2025.

S'agissant d'une étape pour une arrivée au sprint, après analyse des besoins et contraintes d'organisation, l'arrivée serait positionnée sur la commune de Vitry-en-Charolais, sur la RD 979 au niveau de Barberèche.

L'organisation de cet événement nécessite l'établissement d'une convention entre l'organisateur et Le Grand Charolais pour identifier les engagements de chaque partie, en termes notamment de mise à disposition d'espaces et de moyens logistiques. Le Conseil départemental de Saône-et-Loire et la commune de Vitry-en-Charolais seront associés à cette organisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de soutien à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, touristiques et économiques contribuant au rayonnement de la CCLGC,

Considérant la demande formulée par la société « Alpes vélo »,

Considérant l'intérêt d'accueillir l'arrivée d'une étape du Tour de l'Avenir femmes et hommes,

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mars 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 31 mars 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le partenariat avec la Société « A Vélo » et les parties concernées pour l'organisation sur la commune de Vitry-en-Charolais d'une arrivée d'étape du Tour de l'Avenir 2025,**
- De donner délégation au Bureau Exécutif pour approuver les termes de la convention de partenariat avec la Société « A Vélo » et les parties concernées pour l'organisation sur la commune de Vitry-en-Charolais d'une arrivée d'étape du Tour de l'Avenir 2025 et d'autoriser le Président à signer ladite convention,**
- D'autoriser le Président ou son représentant à réaliser toutes démarches pour l'obtention de subvention, notamment le Conseil départemental de Saône-et-Loire,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais